

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 8 du lundi 24 novembre 2025 – 18H30 – salle de la mairie

Présents : MARRET Serge, SABATIER Sébastien, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : GRIX Suzanna à CELERIER Patrick.

Absent(s) excusé(s) : Néant.

Absent(s) : MONIÉ Florian.

M. le maire ouvre la séance à 18H30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1-Approbation des PV des conseils municipaux des 08 septembre et 09 octobre 2025 – Présentation Serge Marret.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les Procès-Verbaux des Conseils municipaux des 08 septembre et 09 octobre 2025.

Délibérations :

2- Décisions modificatives M57 - Présentation Patrick Célerier.

	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
DF 011 60632			60632	37 727.41 €
DF 023 023 (ordre)	023	37 727.41 €		
DF 68 681			681	256 €

	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
RI 021 021 OPFI (ordre)	021	37 727.41 €		
RI 10 10222 OPFI			102222	33 011.51 €
RI 10 10226 OPFI			10226	4 715.90 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT 2025) et fixation libre de l'attribution de compensation (AC 2025) - Présentation Patrick Célerier.

Le rapport 2025 de la CLECT prévoit une augmentation de la population de Tourouzelle passant la barre des 500 habitants au 1^{er} janvier 2025 qui entraîne une attribution compensatoire de 37 193 € sur le total des transferts de charges 2025 de 58 227 €, il reste 20 133 € en charge à verser à la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées 2025.

4- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables BP M49 - Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de 1 783.15 € de créances irrécouvrables sur le BP M49.

5- Acquisition parcelle A100 à M. CHIBANI - Présentation Patrick Célerier.

L'offre d'achat de la Mairie sur la parcelle A100 à M. CHIBANI pour 6 000 € a été acceptée par ce dernier, de ce fait le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer chez le Notaire l'acte d'achat. La procédure de demande d'expropriation est suspendue.

6- Demande de subvention au SYADEN pour la rénovation de l'éclairage public et l'installation de bornes électriques pour les véhicules - Présentation Sébastien Sabatier.

Suite au premier devis effectué auprès du Syaden, il faut rajouter un complément pour la rénovation de nouveaux lampadaires, Place de la République, du 19 mars et impasse Saint Louis. Avec les lampadaires le total du devis dépassera les 25 000 €, montant limite de la dépense subventionnable.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis et la demande de subvention au Syaden pour rénovation de ces lampadaires ainsi que pour l'installation de deux bornes électriques au Parking du Cimetière.

7- Participation obligatoire à la protection santé des agents - Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune à la protection santé des agents territoriaux de la commune à hauteur de 35 € par agent.

8- Demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Etat (DETR) pour le Toucadou – Présentation Serge Marret.

Le toit du Toucadou a été très endommagé lors de la grêle de 2014 mais n'a fait l'objet d'aucune déclaration auprès de l'assurance à l'époque. Nous avions jusqu'au 31 octobre pour déposer une demande de subvention pour 2025, ce qui a été fait.

Il est nécessaire de refaire entièrement le toit, les plafonds et planchers des étages, la façade sud et de mettre l'électricité aux normes.

Une demande de dérogation pour commencer les travaux en attente de l'attribution des subventions DETR et Département a également été déposée.

9- Choix des entreprises devant intervenir au Toucadou - Présentation Sébastien Sabatier.

Pour la rénovation du Toucadou, nous avions pris contact avec plusieurs entreprises, pour la toiture : Access, Ambat, Chanut et pour l'électricité : Carmier et Evo Elec.

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier la rénovation de la toiture et la façade entrée côté Sud du Toucadou, plancher et plafond des deux étages à la Société Chanut et, en ce qui concerne l'électricité à la société Carmier.

10- Délibération pour signer la convention avec SFR – Présentation Serge Marret.

SFR propose d'installer à Tourouzelle une antenne de 12 mètres de hauteur à côté du Château d'eau et de signer avec la Commune une Convention pour une durée de 12 ans pour 7 000 € par an au bénéfice de Tourouzelle

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

11- Transfert de compétence distribution de l'eau assainissement collectif – Convention de mise à disposition des agents communaux – Présentation Sébastien Sabatier et Serge Marret.

Mise à disposition des agents au 1^{er} janvier 2026 à la régie de la CCRLCM. Des sous-traitants devraient être engagés par la régie uniquement pour les astreintes.

Le temps passé à la distribution de l'eau et à l'assainissement collectif par les agents communaux sera facturé à la Communauté de Commune pendant une durée estimée à 3 ou 4 ans. Passé ce délai, les services de la régie n'auront, a priori, plus besoin de s'appuyer sur les employés communaux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention de mise à disposition des agents.

12- Redevances eau et assainissement 2026 - Présentation Sébastien Sabatier.

La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif est calculée sur la base de données transmises à l'agence de l'eau. Pour l'année 2026, le tarif de base est fixé à 0.09 € par m³. Le coefficient de modulation est de 0.30.

La redevance pour performance d'assainissement est fixée à 0.027 € le m³ d'eau pour l'année 2026.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

La redevance pour performance des réseaux d'eau potable est calculée sur la base de données transmises sur Sispea (Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement).

Pour l'année 2026, le tarif de base est fixé à 0.06 € par m³. Le coefficient de modulation est de 0.35.
La redevance pour performance d'eau est fixée à 0.021 € le m³ d'eau pour l'année 2026.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

➤ Transfert de compétence distribution de l'eau assainissement collectif - Avis-consultation-

Actuellement, les taxes de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement payées à la Commune sont de 1 500 € alors que la moyenne est de 2 600 € sur les 28 communes ayant transféré ces deux compétences.

On peut donc s'attendre qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, ce montant soit revu à la hausse. La décision sera prise en conseil communautaire le 25 février prochain.

Le prix du m³ d'eau toutes taxes ne devrait pas évoluer en 2026. Par contre, à compter de 2027, il tendra vers un prix uniforme au bout de 10 ans.

➤ PCAET- Présentation Serge Marret.

Le projet de PCAET de la CCRLCM est soumis à l'avis du public du 24 octobre au 24 novembre 2025, inclus.

➤ Cimetière : reprise des tombes abandonnées et inscription de tombes au patrimoine communal – Présentation Patrick Célerier.

Un représentant de la Société ELABOR s'est déplacé le 3 novembre. Une liste des concessions à reprendre sera établie.

Une réunion est prévue le 2 décembre avec les Pompes Funèbres Estalles pour l'établissement d'un devis des concessions à reprendre en 2026.

➤ Plan communal de sauvegarde : nominations dans les cellules : Technique, Communication/Secrétariat - Présentation Patrick Célerier.

L'appui apporté par la Société Predict pour l'élaboration du Plan communal de sauvegarde de Tourouzelle comporte trois volets :

- inondation,
- feux de forêt,
- et mise en œuvre.

La commune doit désigner des « membres mobilisables » en cas de crise : Sont proposés les noms suivants :

- **Cellule technique** : Responsable Sébastien Sabatier, Membres mobilisables : Jacques Moné, Jacques Mariou et Roger Teisseyre.
- **Cellule Communication/Secrétariat** : Responsable : Stéphanie Sampietro, Membres mobilisables : Suzanna Grix, Mauricette Belfiore et Frédérique Bonnard.
- **Cellule Intendance, Accueil** : Responsable Patrick Célerier ; Membres mobilisables : Marie-Andrée Borrel, Maryvonne Hager et Francette Guilloteaux.

Ils seront contactés très prochainement.

➤ **Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire du 12 novembre - Présentation Serge Marret.**

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité

➤ **Compte-rendu de la réunion du SIVOS du 20 octobre - Présentation Patrick Célerier.**

A noter :

- 35 € de prise charge des mutuelles par agent ont été décidés par le conseil syndical,
- il n'y a plus de problème de règlement des repas puisqu'ils sont payés à la réservation.

➤ **Compte-rendu du Conseil d'école du 6 novembre - Présentation Serge Marret.**

Une nette amélioration des résultats des évaluations est apparue en CM1 et CM2, très certainement en lien avec le transfert des deux élèves perturbateurs à Trèbes.

La directrice du RPI souhaiterait faire un voyage d'études en Auvergne. L'enveloppe paraît beaucoup trop élevée.

➤ **Etat d'avancement du chantier Cœur de village - Présentation Sébastien Sabatier.**

○ **Place de la République**

Le réseau pluvial s'est effondré ce qui engendre du retard sur le calendrier des travaux. Un devis a été établi par Spie Batignolles-Malet. Il doit être soumis à l'ingénieur béton du Bureau de contrôle.

Profitant de l'ouverture de la tranchée Réseau 11 fait remplacer la partie de conduite d'eau en provenance du puits des Tuilleries et à destination du Château d'eau.

○ **Place du 19 mars 1962**

L'entreprise Cathar a rencontré de très grosses difficultés dans ce secteur en raison de la présence affleurante de rochers. Le chantier a donc pris un certain retard.

○ **Rue de l'église**

A hauteur de la maison Barbier, les vestiges d'un ancien pont enjambant le fossé d'enceinte ont été retrouvés. La DRAC a été avertie.

➤ **Inauguration de la canalisation Homps/Tourouzelle - Présentation Sébastien Sabatier.**

Depuis le jeudi 20 novembre, le village est relié au château d'eau de Homps. L'inauguration aura lieu au Puits des Tuilleries vendredi 28 novembre à 15h en présence des officiels et des représentants des entreprises ayant participé à ce chantier. Il s'agit du 1^{er} tronçon du vaste maillage qui reliera les communes du nord de la CCRLCM entre elles et assurera leur approvisionnement en eau.

➤ **Pose des vannes et compteurs intelligents de secteur - Présentation Sébastien Sabatier.**

La pose des 3 vannes et compteurs intelligents par VEOLIA est prévue la première quinzaine de décembre. Ils contrôleront les débits d'eau de 4 secteurs du village.

➤ **Réunion publique : Prévention des risques feux de forêt - Présentation Serge Marret.**

Cette réunion publique aura lieu le jeudi 27 novembre. Elle sera animée par des représentants du SDIS, de la DDTM et de l'ONF. Les OLD y seront bien sûr abordées.

➤ **Nettoyage de l'église - Présentation Marie-Andrée Borrel.**

Un devis de 2 200 € a été signé pour le nettoyage de l'église de Tourouzelle (sol, statues, chapelle, tapis...).

➤ **Travaux divers - Présentation Marie-Andrée Borrel et Sébastien Sabatier.**

Sont prévus en décembre :

La pose des décorations de Noël en extérieur, sapins...

Le nettoyage des rues du village,
L'installation de bandes jaunes à certains endroits,
Le ménage à la salle des fêtes
Le dernier relevé des compteurs d'eau de 2025.

➤ **Départ en retraite de M. Yvan Sarda - Présentation Patrick Célerier.**

M. Yvan Sarda partira en retraite le 1^{er} février 2026. Pour pourvoir à son remplacement, nous attendrons avril après les prochaines élections pour en discuter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 40.